Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE LA NOUVELLE AQUITAINE

DIRECTION REGIONALE DE POITIERS
32 RUE SALVADOR ALLENDE
BP 545
86020 POITIERS CEDEX
Site Internet : www.douane.gouv.fr
Téléphone : 09.70.27.51.69
Télécopie : 05.49.42.32.29
Mél : pae-poitiers@douane.finances.gouv.fr

Poitiers, le 23 octobre 2018

Note d'information aux viticulteurs familiaux

Madame, Monsieur

Vous déposez tous les ans, en votre qualité d'exploitant de vignes, une déclaration de récolte de vins réservés à votre consommation familiale,

L'article 2 du règlement (UE) 2018/273 du 11 décembre 2017 définit désormais le viticulteur récoltant, soumis notamment à l'obligation de déclaration de récolte, comme la personne physique ou morale ou groupement de ces personnes qui produit du vin à des fins commerciales.

Aussi, en application de ces dispositions, si vous souscriviez jusqu'à maintenant une déclaration de récolte de vins réservés à votre consommation personnelle, vous n'avez plus à souscrire de déclaration de récolte de vins (papier ou dématérialisé) à compter de la présente campagne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Régional,
Le chef du pôle action économique

Jean-Noël Navarro